

Séance du 01.04.2021

Manifestations communales

Compte tenu de la situation sanitaire, le CC prend positions sur l'organisation des manifestations communales suivantes :

23.05.2021 - Pentecôte

Sur le principe, le CC maintient la distribution vers l'église avec la population qui se déplace.

Afin d'éviter un regroupement trop important, le « morcé » sera distribué en 3 fois : après la messe du samedi soir, après les messes du dimanche, ainsi que l'après-midi comme habituellement.

Il n'y aura pas d'apéritif servi, ni d'animation musicale.

30.05.2021 – Fête des nonagénaires

Le CC décide de repousser cette manifestation en automne.

03.06.2021 – Fête Dieu

La fête traditionnelle ne pourra avoir lieu.

Le CC et la paroisse inviteront la population à effectuer le chemin des chapelles dans l'après-midi sur le modèle de ce qui avait été effectué dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'église.

La Fête-Dieu serait ainsi tout de même célébrée dans le cadre d'une activité "COVID compatible".

Combe des Andins : adjudication travaux de forage

Le CC prend connaissance du tableau comparatif des offres établi par le bureau CSD SA pour les travaux de forage qui se dérouleront cet été sur le site de la Combe des Andins.

Les travaux sont attribués à l'entreprise Injectobohr pour le montant de Fr. 252'292.65 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Anzère Spa & Wellness SA

Les comptes d'Anzère Spa & Wellness SA, arrêtés au 31.10.2020, présente un bénéfice publié de CHF 1'059'145.00. L'exercice a enregistré un produit extraordinaire de 1 million de francs (abandon de créance de la commune d'Ayent).

Le CC accepte les comptes 2019/2020 tels que présentés. Il accepte de donner décharge aux organes de la société.

Séance du 15.04.2021

Municipalité : comptes 2020

Sous réserve du rapport de contrôle de la fiduciaire Gefima SA, organe nommé pour la vérification des comptes de la Municipalité, le CC accepte à l'unanimité les comptes 2020.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	20'826'854.88	20'929'560.00	21'783'148.30
Revenus financiers	+ CHF	29'051'984.31	23'283'050.00	25'030'104.80
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	8'225'129.43	2'353'490.00	3'246'956.50
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8'225'129.43	2'353'490.00	3'246'956.50
Amortissements ordinaires	- CHF	2'511'017.22	3'100'700.00	2'937'970.35
Amortissements complémentaires	- CHF	300'000.00	300'000.00	228'499.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	1'047'210.00	-
Excédent de revenus	= CHF	5'414'112.21	-	80'487.15
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	6'797'011.70	5'416'500.00	7'515'518.75
Recettes	- CHF	858'486.20	1'372'600.00	2'538'800.45
Investissements nets	= CHF	5'938'525.50	4'043'900.00	4'976'718.30
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	8'225'129.43	2'353'490.00	3'246'956.50
Investissements nets	- CHF	5'938'525.50	4'043'900.00	4'976'718.30
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'690'410.00	1'729'761.80
Excédent de financement	= CHF	2'286'603.93	-	-

Service technique communal

M. Pierre-Etienne Aymon a fait valoir son droit à la retraite pour le mois d'octobre 2022.

Afin d'anticiper son départ, le CC a décidé de réorganiser le service technique en le scindant en deux services distincts, soit :

- Edilité, aménagement du territoire, bâtiments, énergie.
- Travaux publics, environnement, agriculture, eaux-égouts.

Haute Route Crans-Montana du 11 juin 2021

Le passage de cette course cycliste se fera entre Luc (en arrivant d'Icogne) et le sommet de la station d'Anzère en passant par St-Romain et Les Flans. Le passage sera effectué entre 07h30 et 08h30.

La manifestation se déroulera sur route ouverte à la circulation, mais sécurisée par l'organisation. Celle-ci demande également l'autorisation d'installer un point de ravitaillement au sommet de la station et un emplacement à définir.

Le CC accorde les autorisations nécessaires.

Soutien financier aux sociétés

Dans sa séance du 29 mars dernier, la Conférence des Présidents du district de Sion a décidé, à titre exceptionnel, de ne pas encaisser la cotisation de Fr. 3.00 / habitant pour 2021.

Par contre, chaque commune s'est engagée à distribuer le montant normalement dû, soit Fr. 12'282.00 pour la commune d' Ayent, comme soutien financier aux sociétés locales culturelles, sportives ou à but social. Le soin est laissé à chaque commune de définir les critères d'octroi.

Le CC prend acte de cette décision. Les critères de distributions seront arrêtés prochainement.

Projet espaces barbecues

Le service du feu propose de construire des espaces détente sur certains sites communaux, afin de limiter notamment les risques de grillades sauvages augmentant le risque d'incendie.

Le CC prend connaissance des emplacements prévus. Les réalisations se feront dans les prochains mois par les ouvriers des travaux publics si possible.

Les sites retenus sont les suivants :

- Tsampon
- Les Velettes
- Pralang
- Ravouéné

Engagements d'enseignants à l'école primaire

Le CC préavise les engagements suivants :

- Mme Aline Rabah, comme enseignante à temps complet en 5H à Botyre.
- Mme Martina Giottonini, comme enseignante à temps partiel en 5H à Botyre.
- Mme Nadine Rey, comme enseignante à temps complet en 3-4H à Arbaz.
- Mme Pauline Gaudin, comme enseignante à temps partiel en 1-2H à Ayent.
- Mme Emilie Angéloz, comme enseignante ACM à temps partiel pour les écoles d'Ayent et Arbaz.

Nettoyage des villages

Le nettoyage des villages est prévu le 17.04.2021, le 24.04.2021 et le 08.05.2021. Compte tenu de la situation sanitaire, et contrairement à ce qui se fait habituellement, la commune n'offrira pas un fromage le jour du nettoyage. Un courrier de remerciements sera rédigé dans le courant de l'automne auquel sera joint un bon à la laiterie pour un fromage.